

S.I.V.O.S.A.S

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Abbecourt / st Sulpice

Siège social : Mairie d'Abbecourt – 26, rue de Courcelles – 60430

Tel : 09.62.60.44.03

Fax : 03.44.89.23.58

sivosas@orange.fr

Procès-verbal de la réunion du 20 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 20 juin à 19 heures les membres du SIVOSAS se sont réunis en Comité au Siège Social, sur convocation faite par le président Monsieur Christian BAUX suivant les lettres adressées le 08 juin 2018.

Etaient présents :

ABBECOURT :

Mesdames Ginette THOMAS, Brigitte RENARD, Mireille EVAIN et Monsieur Michel LEGAL.

SAINT SULPICE :

Monsieur Christian BAUX.

Etaient également présents Mesdames Denise CRUTEL , Nathalie DELIANCOURT (ILEP), et Messieurs Jean-Jacques ANTHEAUME, André MELIQUE, Julien GADRET (ILEP), Matias CALLEN (ILEP), Madame LAMASSET.

Etaient absents excusés :

Mesdames Brigitte GOSSART, Noëlle MODIQUET.

PERISCOLAIRE :

I – Modification du règlement intérieur

Le comité décide à l'unanimité des membres présents d'ajouter dans le règlement intérieur :

A compter du 1^{er} septembre 2018 les enfants scolarisés à l'école d'Abbecourt prenant le car à Mattencourt devront descendre à l'arrêt de la Maison du Village et ils seront pris en charge par le personnel de la garderie avec facturation d'une heure de garderie.

II – Mise à jour des tarifs

A compter du 1^{er} septembre 2018, les tarifs des structures périscolaires sont les suivants :

CANTINE

Prix du repas pour les maternelles : 2,39 €

Prix du repas pour les primaires : 3,66 €

Au prix du repas il faut ajouter 1h25 d'encadrement (1h25) calculé en fonction du barème 1 de la CAF

	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus
Ressources				
Plancher 551 €	0,32 %	0,30 %	0,28 %	0,26 %
Plafond 3 200 €				
Jusqu'à 550€	0.20 €	0.19€	0.18€	0.16€
À partir de 3200€	1.28 €	1.20€	1.12€	1.05€

GARDERIE

Barème 1 de la CAF

	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus
Ressources				
Plancher 551 €	0,32 %	0,30 %	0,28 %	0,26 %
Plafond 3 200 €				
Jusqu'à 550€	0.20 €	0.19€	0.18€	0.16€
À partir de 3200€	1.28 €	1.20€	1.12€	1.05€

Le montant de la participation familiale est de

- 1/8 du prix journalier par heure pour le matin
- 1/8 du prix journalier par heure pour le soir.

CENTRE DE LOISIRS

Barème 3 de la CAF

	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus
Ressources				
Plancher 551 €	0,28 %	0,26 %	0,24 %	0,22 %
Plafond 3 200 €				
Jusqu'à 550€	1.44 € *	1.33€ *	1.23€ *	1.13€ *
A partir de 3200€	9.00€ *	8.40€ *	7.70€ *	7.10€ *

* prix de la journée sans repas

NUITEE : 10€

III – Bilan de l'année

Les NAP ont pris fin en Juillet 2017. Les agents nous ont fait part de leur insatisfaction par rapport à la diminution de leur temps de travail.

Arrivée de l'ILEP en Janvier 2018, Madame DELIANCOURT dresse un bilan plutôt positif à ce jour. Elle constate une augmentation du nombre d'enfants le mercredi. L'absence d'agents relativement importante génèrent des difficultés d'organisation.

Monsieur CALLEN et Madame CRUTEL ont reçu toutes les familles ayant des enfants inscrits au centre afin de leur expliquer le mode de fonctionnement de l'ILEP.

SCOLAIRE :

Bilan de l'année :

L'académie nous a annoncé la fermeture d'une classe à la rentrée de septembre 2018. A ce jour l'effectif prévu pour cette rentrée est de 186 élèves ce qui nous l'espérons devrait lever la fermeture de classe.

Le bilan de l'activité piscine est très positif au premier semestre il y a eu 45 évaluations : 8 élèves pour le palier 1 et 32 élèves pour le palier 2. Cette activité sera reconduite à la prochaine rentrée.

Mouvement de personnel :

Départ en retraite de Madame PETIT,

Départ de Mesdames LECHENOT, SAUVAL, BISIAUX.

Madame SZYSZKA ne sera peut-être pas présente l'an prochain en raison de l'éventuelle fermeture de sa classe.

La kermesse du 9 juin 2018 a très bien fonctionné avec le concours d'APERPI.

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le fonctionnement des classes maternelles

Le comité à l'unanimité des membres présents décide de déposer, auprès du Conseil Départemental, un dossier de demande d'aide à la préscolarisation en zone rurale.

QUESTIONS DIVERSES :

La mise en place d'un temps partiel pour les agents entre 50 et 80 % de leur temps de travail selon la réglementation en vigueur est adoptée à l'unanimité des présents.

Madame Emilie TOULOUSE a fait la demande d'un temps partiel à 80 % pour une durée de 6 mois à compter du 11 juillet 2018. Son temps de travail sera annualisé.

En raison de la réorganisation du service des structures périscolaires, le comité à l'unanimité des membres présents décide, à compter du 1^{er} septembre 2018, de modifier le temps d'emploi de Madame ROBLIQUE Aurélie, Adjoint technique, son temps d'emploi actuellement de 30 h par semaine passera à 28 h par semaine

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

La secrétaire

Mireille EVAIN

Le président

Christian BAUX

